

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LES INTENTIONS DU CANADA
QUANT AU DÉBAT SUR LE MOYEN-ORIENT À L'ONU—LA
QUESTION DES DROITS DE L'ÉTAT D'ISRAËL

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame l'Orateur, durant les quelques minutes à ma disposition dans le cadre du débat sur la motion d'ajournement, je voudrais soulever une question qui inquiète vivement bien des Canadiens.

Depuis l'abstention du Canada lors du vote concernant l'Organisation de libération de la Palestine, on se préoccupe à juste titre, dans notre pays de savoir s'il y a eu un changement ou une modification importante de la politique canadienne, qui a toujours été qu'Israël a le droit d'exister dans des frontières assurées et reconnues.

Pour clarifier quelque peu cette situation, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) le 12 novembre, comme en atteste la page 1223 du hansard, si le Canada comptait prendre part au débat des Nations Unies sur le Moyen Orient et dans l'affirmative quelle serait sa position. La réponse du ministre a été la suivante:

Si le Canada participe au débat, le porte-parole canadien aura l'occasion de réitérer la position du Canada à l'égard de l'existence d'Israël et de son droit d'exister à l'intérieur de frontières assurées et reconnues; ce qui constitue la pierre de touche de la politique canadienne.

C'est là évidemment la position du Canada, et nous accueillons chaleureusement la déclaration du ministre. Toutefois, les objectifs avoués de l'Organisation pour la libération de la Palestine ne laissent pas d'inquiéter. Les clauses du pacte de l'Organisation stipulent notamment que:

... la Palestine dans ses frontières du temps du mandat britannique est une entité régionale indivisible.

... L'Arabe palestinien a droit à sa patrie, et ce n'est qu'au moment où celle-ci sera libérée qu'elle disposera d'elle-même uniquement comme elle le veut et comme elle l'entend.

Comme chacun sait, madame l'Orateur, la Palestine au temps du mandat britannique englobait ce qui constitue aujourd'hui l'État d'Israël dans ses frontières actuelles.

Le 8 juin 1974, l'OLP a fait une déclaration. Puis-je vous en lire un extrait:

L'OLP lutte par tous les moyens dont elle dispose, et surtout par les armes, afin de libérer le sol palestinien et d'établir un gouvernement national, indépendant et militant ayant autorité sur toutes les régions de la Palestine qu'il faut libérer.

De toute évidence, l'OLP vise à créer un nouvel État palestinien qui supprimerait le présent État d'Israël.

Le 14 novembre, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il avait pris une décision quant à la participation de la délégation canadienne au débat aux Nations Unies. Il m'a répondu en ces termes, comme en fait foi la page 1314 du hansard:

... Il est certain que notre délégué fera une déclaration avant la clôture du débat. Je ne sais pas à quel moment il interviendra, mais je sais qu'il va le faire.

Cela je pense, compte tenu de la question et de la réponse, pouvait être considéré comme un engagement selon lequel le Canada participerait au débat du Moyen-Orient et y ferait une déclaration par la voix d'un repré-

sentant. Je signale également que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a aussi affirmé que l'on s'occuperait probablement des questions que j'avais soulevées.

Mais le 18 novembre survient une situation étrange. Le premier ministre (M. Trudeau), en réponse à une question du député de York-Simcoe (M. Stevens), décalre, en page 1400, du hansard:

... nous n'avons pas encore décidé si nous ferions une déclaration ou non...

J'ai soulevé une question de privilège et fait remarquer au premier ministre que sa déclaration contredisait celle faite quelques jours auparavant par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le premier ministre m'a honoré d'une réponse et déclaré, comme en fait foi la page 1401 du hansard:

Il semble que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ait voulu que la délégation canadienne fasse une déclaration, mais il n'était pas certain s'il allait la faire lui-même ou demander à quelqu'un d'autre de la faire en son nom. Dans ce dernier cas, le ministre entendait faire sa déclaration à la Chambre à peu près au même moment. Voilà quels étaient les projets, mais ils n'étaient pas définitivement arrêtés, et tout allait dépendre de la nature de la déclaration elle-même. Le ministre avait bien indiqué notre intention, mais je ne dis pas qu'il n'y aura pas de changement.

J'estime que le gouvernement s'est placé dans une situation bien étrange à un moment où le monde entier a les yeux tournés sur le Moyen-Orient.

● (2210)

Ma question est bien simple. La voici: le Canada va-t-il participer à ce débat à l'ONU et proclamer bien clairement au monde entier en quoi a consisté et consiste actuellement sa politique, en ce qui concerne le droit inaliénable de l'État d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et approuvées, lequel droit est, comme je l'ai signalé, tout à l'opposé du but que se propose l'Organisation de la libération de la Palestine? C'est la question à laquelle je désire ardemment que l'on réponde ce soir et sans aucune équivoque.

M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame l'Orateur, j'aimerais confirmer les réponses données au député le 12 novembre par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen). J'ai exposé ici au nom du ministre, et le ministre avait exposé précédemment la politique du Canada en ce qui concerne l'existence d'Israël. Elle n'a pas changé.

Je confirme au député que le Canada participera au débat des Nations Unies cette semaine. Le représentant du Canada réitérera la position du Canada à l'égard de l'existence d'Israël, le point central de cette position étant le droit de cet État à vivre dans des frontières assurées et reconnues.

AIR CANADA—LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE BASE À
WINNIPEG—LA DATE D'ACHÈVEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, la question que j'ai posée au premier ministre (M. Trudeau) le 6 novembre découlait d'une déclaration qu'il avait faite au cours de la campagne électorale à Winnipeg, le 23 mai. Il avait dit qu'Air Canada construirait un nouveau hangar d'entretien à Winnipeg d'une valeur de 12 à 15 millions de dollars pour l'entretien et la réparation de ses propres aéronefs ainsi que ceux du ministère de la Défense et de certaines lignes régionales. Il avait dit que les tra-